

# Les centres de tri de la Commission

## MIGRATION Un projet pour organiser l'accueil des rescapés de la Méditerranée

► Après le blocage italien, les Etats membres souhaitent résoudre au plus vite la question des débarquements de migrants secourus en mer.

► Son plan : des débarquements de part et d'autre de la Méditerranée, un tri rapide pour renvoyer les migrants économiques et... beaucoup de questions en suspens.

Les ambassadeurs des Etats membres se penchent ce mercredi sur la proposition de la Commission pour débloquer un accueil européen en crise depuis que l'Italie a fermé ses ports aux navires transportant des migrants et réfugiés rescapés des naufrages. Faute de parvenir à réformer le système d'asile, les 28 ont demandé en juin à Bruxelles de plancher sur une coopération plus poussée avec des pays tiers.

La Commission européenne propose donc de créer deux nouveaux « concepts » d'accueil de part et d'autre de la Méditerranée. Les « plateformes régionales de débarquement » recueilleront en Afrique du Nord une partie des migrants naufragés (si tant est que les pays acceptent), tandis que ceux débarqué dans les ports européens seront envoyés dans des « centres contrôlés » gérés par les Etats membres qui se seront portés volontaires.

Les « plateformes » devraient être situées aussi loin que possible des points de départ des bateaux afin de décourager de nouvelles tentatives de traversées. Le Haut-Commissariat aux réfugiés et l'Organisation internationale des migrations géreront la procédure, tant pour l'octroi de protection internationale que pour accompagner un retour volontaire. Une partie des réfugiés reconnus pourra bénéficier du programme de réinstalla-

tion vers un pays européen. 50.000 places doivent être ouvertes d'ici 2020 pour accueillir des réfugiés issus de pays tiers.

### Incidants financiers

Côté européen, les « centres contrôlés » auront huit semaines pour faire le tri entre « migrants économiques » et candidats réfugiés. Les seconds suivront la procédure classique d'asile du pays d'accueil, tandis que les autres seront renvoyés dans leur pays d'origine. Théoriquement. Le retour étant encore considéré comme un maillon faible du système migratoire européen. L'introduction de ces centres, si elle se confirme,

pourrait être un petit bouleversement de la mécanique européenne puisque les pays d'entrée ne seraient plus seuls responsables des procédures d'asile.

Un centre luxembourgeois pourra ainsi accueillir des migrants débarqués en Sicile et sera considéré comme premier pays d'entrée dans la procédure Dublin. Par souci d'équilibre toujours, d'autres pays membres pourront sur base volontaire soulager ces centres en relocalisant certains demandeurs d'asile, dont la nationalité affiche un taux de reconnaissance remarquablement élevé. A chaque geste de solidarité, son incitant financier : les Etats volontaires toucheront 6.000 euros par relocalisation de demandeur d'asile, 10.000 euros pour une réinstallation. Les coûts liés à la gestion des centres de part et d'autre de la Méditerranée seront pris en charge par l'Union européenne.

Une rencontre avec le HCR et l'IOM est prévue le 30 juillet. Si les Etats membres parviennent d'ici là à trouver un accord, les négociations avec les pays d'Afrique du Nord pourraient démarrer dès le mois d'août. De quoi rencontrer l'ultimatum lancé lundi par le gouvernement italien qui a annoncé que ses ports accueilleraient de nouveau les rescapés de la Méditerranée... pour cinq semaines, le temps pour ses partenaires de trouver une solution.

La Commission insiste (beaucoup) : la proposition présentée aux ambassadeurs n'est qu'un point de départ. Aux

Etats membres, notamment, de trancher les questions sensibles et... de trouver des volontaires. « Centres contrôlés » et « plateformes de débarquement » seront-ils synonymes de centres fermés ? Conformément aux demandes de l'IOM et du HCR, la Commission s'oppose à la détention systématique. Pour autant, les modalités pratiques seront à déterminer en fonction des discussions avec les pays hôtes. Techniquement, un migrant a toujours la possibilité de quitter un centre de rétention (en prenant un avion pour rentrer dans son pays...).

Quelles garanties de la part des pays tiers pour assurer des conditions d'accueil et de procédure correctes ? « Nous avons confiance dans le fait que nos partenaires tâcheront d'atteindre les standards internationaux », botte en touche un responsable. Officiellement, aucune discussion n'a de toute façon été entamée avec des pays africains, il s'agit d'abord de se mettre d'accord de ce côté de la Méditerranée. Quant aux coûts, aucun budget précis n'est pour l'instant avancé mais on l'assure : les moyens sont là.

### La Belgique pas emballée

Le Royaume pourrait-il envisager de se porter volontaire ? Interrogé il y a quelques semaines sur les prémices du concept, le Premier ministre avait renvoyé un niet sévère : non seulement les flux actuels ne justifient pas l'ouverture de centres ni des relocalisations supplémentaires mais le principe de faire exception au règlement Dublin n'a pas de sens alors qu'une réforme dudit règlement est attendue. Le cabinet Francken reste sur la même ligne. Quoique, les positions fléchissent. « Les documents posent beaucoup de questions mais proposent aussi des choses intéressantes pour une meilleure gestion », relève une source gouvernementale. On peut y travailler mais à condition de voir en parallèle la réforme légale de la politique d'asile commune. » La Commission devrait justement proposer un texte en septembre. ■

LORRAINE KIML

## Les scénarios possibles selon la proposition de la Commission

